

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021

L'An deux mil vingt-et-un, le douze janvier à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le 8 janvier 2021, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes à huis clos, sous la présidence de Madame AUGÉ, maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 15

Nombre de membres présents : AUGÉ Michèle, LABBÉ Jean-Marc, TREMBLAY Claudette, DUBUY Philippe, VERNA-GUILLO Agnès, FRAIN Dominique, MÉSANGE Gilles, GUILLANEUF Élodie, POULEAU Laurent, DUPAS Brigitte, DE FLORIS Quentin, LEMAIRE Valérie, SERGENT Joël, MICHENET Sylvie

Etait absent et avait donné pouvoir : COLAS Myriam ayant donné pouvoir à LABBÉ Jean-Marc

Secrétaire de séance : MICHENET Sylvie

Madame le Maire rappelle que compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, et en conformité avec les consignes gouvernementales, cette séance se déroule sans public. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de voter le huis-clos.

Ordre du jour :

1. Accord pour le lancement de la phase d'exécution par le SIDELC de l'opération de sécurisation de distribution d'énergie électrique BT et de télécommunication sur le poste « Les Poteries » rue de Gâtine
2. Opération 1000 chantiers pour nos artisans : devis pour la réfection des peintures de la salle des fêtes
3. Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021
4. Contrat de télésurveillance des bâtiments – modification de la délibération du 14/11/19
5. Bibliothèque – accord pour l'échange de livres et CD-DVD avec la bibliothèque de Blois
6. Information sur les décisions du maire
7. Compte rendu des commissions
8. Questions diverses

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2020 à l'unanimité.

➤ **Accord pour le lancement de la phase d'exécution de l'opération de sécurisation de distribution d'énergie électrique BT et de télécommunication sur le poste « les Poteries » rue de Gâtine**

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération de : Sécurisation BT sur le poste « les Poteries » sur la commune d'Herbault, Monsieur LABBÉ, adjoint, donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre en date du 17/12/2020 de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser ces travaux, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires à sa réalisation.

Le montant des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous :

	COUT DES TRAVAUX			Mode	PARTICIPATIONS	
	HT	TVA	TTC		SIDELC	COMMUNE
ELECTRICITE						
Etude AP	7 000,00 €	1 400,00 €	8 400,00 €	HT	7 000,00 €	0,00 €
Génie civil BT	105 000,00 €	21 000,00 €	126 000,00 €	HT	105 000,00 €	0,00 €
Divers imprévus	5 600,00 €	1 120,00 €	6 720,00 €	HT	5 600,00 €	0,00 €
TOTAL	117 600,00 €	23 520,00 €	141 120,00 €	HT	117 600,00 €	0,00 €
GC ORANGE						
Génie civil FT	15 000,00 €	3 000,00 €	18 000,00 €	TTC	0,00 €	18 000,00 €
Divers imprévus	750,00 €	150,00 €	900,00 €	TTC	0,00 €	900,00 €
TOTAL	15 750,00 €	3 150,00 €	18 900,00 €	TTC	0,00 €	18 900,00 €
TOTAL GENERAL	133 350,00 €	26 670,00 €	160 020,00 €		117 600,00 €	18 900,00 €

Ces chiffres ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif). Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leurs réalisations en fonction des imprévus, de la nature du sol et des aléas du chantier. Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire ou du Conseil Municipal.

Dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les études d'exécution des réseaux de télécommunication, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Vu le tableau estimatif des montants de l'opération ci-dessus,

- décide de transférer temporairement au SIDELC la maîtrise d'ouvrage pour les réseaux de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération ;
- donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération de sécurisation de distribution d'énergie électrique BT ;
- accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà de deux ans. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération ;
- prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC ;
- décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

➤ **Participation au dispositif « 1000 chantiers pour les artisans » - projet de réfection des peintures de la salle des fêtes – marché de travaux**

Exposé :

Afin de limiter l'impact de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, le Conseil Départemental de Loir-et-Cher a déployé un plan de relance pour soutenir l'économie des territoires.

Le département propose une aide aux collectivités afin qu'elles engagent rapidement des commandes auprès d'entreprises locales, département 41 ou limitrophes. Il prévoit d'injecter 1,5 millions d'euros dans cette opération « 1000 chantiers pour nos artisans » permettant de générer au moins 3 millions d'euros de commandes. Toutes les communes et toutes les communautés de communes et d'agglomération pourront bénéficier d'une aide à hauteur

de 50% du montant de leurs commandes signées entre le 18/11/2020 et le 31/03/2021, dans la limite de 5 000 euros de subvention par collectivité.

Madame le Maire propose de profiter de ce dispositif d'aide et d'inscrire le projet de réfection des peintures de la salle des fêtes, de l'entrée, des deux vestiaires et du bar.

Madame le Maire présente les devis des entreprises consultées pour réaliser ce programme de travaux.

	Version Peinture	observations
PORTEVIN & fils	12 303,84 € TTC	Toile de verre classique dans les vestiaires Puit de jour chiffré : 605,88 € ttc
POUSSIN	9 277,15 € TTC	Pas de toile dans les vestiaires et puit de jour non chiffré

	Version Toile de verre	Observations
PORTEVIN & fils	15 405,60 € TTC	Toile de verre acoustique entrée grande salle et bar Toile de verre classique dans les vestiaires Puit de jour chiffré : 605,88 € ttc Pas de vernis sur soubassement grande salle
POUSSIN	15 003,00 € TTC	Toile de verre acoustique entrée grande salle Toile de verre classique bar et vestiaires Puit de jour non chiffré

Ayant pris connaissance du projet de réfection des peintures de la salle des fêtes, des devis des entreprises et de l'avis rendu par la commission voiries et bâtiments le 07/01/2021 qui préconise le choix du devis de l'entreprise PORTEVIN en version toile de verre, jugé plus conforme aux exigences techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

- décide de réaliser les travaux de réfection de peinture de la salle des fêtes en version toile de verre ;
- accepte le devis de l'entreprise PORTEVIN et fils d'un montant de 12 838 € HT soit 15 405,60 € TTC ;
- décide d'inscrire ce projet au dispositif « 1000 chantiers pour nos artisans » mis en place par le conseil départemental pour bénéficier de l'aide de 50% plafonnée à 5 000 € ;
- décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires relatives à la réalisation de cette opération.

➤ **Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021**

Exposé :

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget primitif ou jusqu'au 15 avril, la commune peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette et des crédits inscrits en restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants :

DÉCIDE, dans l'attente de l'inscription obligatoire des crédits au BP communal 2021, d'autoriser dans la limite du quart des dépenses prévues aux chapitres 20, 21 et 23 en 2020 et à l'exception des RAR 2019 soit un montant total de 17 659,00 €, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement par l'ouverture de crédits suivants :

- Chapitre 21
 - article 2183 : matériel informatique 852,00 €

➤ **Contrat de télésurveillance des bâtiments communaux – complément à la délibération du 19/11/2020**

Exposé :

Fin 2019, la commune a remplacé les systèmes d'alarmes RTC (réseau téléphonique commuté) par des alarmes GSM qui empruntent les réseaux mobiles pour protéger les bâtiments communaux. Elle a souscrit un contrat d'abonnement de télésurveillance avec l'entreprise PROTECTION 24 dont le siège est situé à Vineuil pour un *montant annuel de 2 478,24 € TTC* comprenant la location du matériel, la maintenance, l'abonnement et la télésurveillance.

- *Ateliers municipaux : 879,84 € TTC / an*
- *Mairie : 715,68 € TTC / an*
- *Local foot tennis : 882,72 € TTC / an*

La délibération prise par le Conseil Municipal en date du 19/11/2019 stipulait que la durée d'engagement au contrat d'abonnement était de douze mois à compter de la date de mise en service du matériel soit le 16/12/2019.

Or, le contrat signé avec PROTECTION 24 constitué des conditions générales de télésurveillance précise qu'il est conclu pour une **durée indéterminée** avec une période d'engagement ferme de 12 mois. Au-delà de cette période, il pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec préavis de 2 mois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Rectifie les termes de la délibération du 19/11/19 en stipulant que le contrat conclu avec PROTECTION 24 est à durée indéterminée et qu'il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec préavis de 2 mois après une période d'engagement de 12 mois conformément aux conditions générales.

➤ **Accord pour l'échange de livres et CD-DVD avec la bibliothèque de Blois**

Madame GUILLO VERNA, adjoint, informe le Conseil Municipal du projet des membres de la bibliothèque municipale d'Herbault de réintroduire les prêts de CD-DVD auprès des abonnés et demande l'autorisation d'effectuer les échanges de livres et de documents sonores avec la bibliothèque de Blois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants :

- autorise les échanges de livres et de CD-DVD avec la bibliothèque de Blois.
- autorise Madame le Maire à signer une nouvelle convention de prêt de livres et de CD-DVD avec la Direction de la Lecture Publique.

➤ **Décisions prises par le maire**

1/Signature d'un devis avec GEOMEXPERT d'un montant de 482,60 € HT soit 579,12 € TTC pour le calcul et l'implantation d'un transformateur (viabilisation 1^{ère} tranche Lotissement Etang Rondeau). La dépense est imputée au budget annexe lotissement.

2/ Signature de devis avec l'entreprise Signalétique Vendômoise, 25 rue Toulouse-Lautrec, 41100 Naveil d'un montant total de 578,20 € HT soit 693,84 € TTC pour la fourniture de panneaux de signalisation. La dépense est imputée à la section d'investissement du budget 2020 et fera l'objet de reste à réaliser.

➤ **Compte-rendu des commissions communales**

La commission « Voirie / bâtiment / Cimetière » s'est réunie le 7 janvier 2021 et a étudié les points suivants :

- ❖ Projet de réfection des peintures de la salle des fêtes - choix techniques et avis sur les devis présentés.

- ❖ Travaux électriques rue de Gâtine (chiffrage estimatif transmis par le SIDELC).
- ❖ Equipement incendie : la vérification de l'état général des poteaux et bouches d'incendie et leur entretien préventif ne sera plus assuré par les pompiers d'Herbault mais relève de la responsabilité de la commune. Possibilité de conventionnement avec la SAUR ou avec AQUALIA dont les propositions financières sont à l'étude.
- ❖ Implantation de 20 poteaux pour le déploiement de la fibre optique : Rue du Marquis de Rancogne, rue du Perche, Rue de Bailli, rue du Moulin à Vent, rue de Touraine, rue Charles Dodun, rue de Blémars, Crassé, La Richebaudière, ZC Valstière. La date de commencement des travaux n'est pas encore connue.
- ❖ Etude du sens de la circulation rue de l'Isle en sens unique avec l'implantation d'un panneau sens interdit en bas ou en haut de la rue.

La commission « Loisirs / animations / fêtes et cérémonies / informations municipales » s'est réunie le 12 janvier 2021 à 19h15 et a étudié le projet d'installation de nouvelles guirlandes lumineuses de Noël. Ont été retenus 2 sites : illumination du haut de la rue du Bailli jusqu'au petit parking en face de l'école publique et de la place Saint Martin à côté de l'église.

➤ Questions diverses

- ❖ CLECT eau pluviale urbaine :
 - Réseau unitaire : le coût annuel retenu est de 15 940,33 € évalué sur la base des contributions eaux pluviales.
 - Réseau séparatif : des fiches individualisées modulant le montant des charges transférées en fonction du coût unitaire du réseau séparatif ont été envoyées aux communes par la Communauté d'Agglomération permettant de tester plusieurs hypothèses sur la base d'un amortissement fixé à 150 ans pour assurer les renouvellements de réseaux dans les années à venir.
 - Les attributions de compensations définitives seront connues fin septembre 2021.
- ❖ Desserte en gaz de ville du lotissement Etang Rondeau : Seuls les 7 lots de la 1^{ère} tranche situés rue de Beauce pourront être raccordés. La municipalité n'a pas prévu d'extension du réseau gaz pour les tranches ultérieures.
- ❖ Une centenaire à Herbault : Mme Augé (Maire) et Mme VERNA (adjointe) ont souhaité un bon anniversaire à Mme Schilte le 10 janvier 2021 en lui offrant une composition florale et un bon cadeau.
- ❖ Installation du bureau de la Maison France Service dans le hall du secrétariat de mairie à compter du 15/01/2021 pendant les travaux de l'agence postale.
- ❖ Tour de table :
 - Brigitte Dupas évoque le problème de vitesse excessive des véhicules au carrefour de la rue du Moulin à vent et de la rue de Beauce. L'agence Technique Territoriale consultée préconise d'aménager un passage pour piéton pour réduire la vitesse.
 - Gilles Mésange propose de planter un arbre dans la commune à chaque naissance d'enfant en présence des parents.

La séance est levée à 23h, l'ordre du jour étant épuisé.